

## **Tribune collective presse points d'accès à l'eau / juillet 2022**

### **Environnement magazine**

#### **Été 2022 : le duel bouteilles en plastique VS gourdes**

À quelques jours des congés de l'été 2022, les vacanciers s'apprêtent à nouveau à envahir les gares pour profiter de quelques jours, voire semaines, au soleil, à la plage, à la campagne ou à la montagne, toujours sans possibilité de s'hydrater facilement et gratuitement. Il y a en effet plus de chances qu'ils tombent sur l'un des 77 pianos mis à disposition dans les gares françaises que sur une fontaine à eau. Aussi, les acteurs de la lutte contre la pollution plastique appellent à développer sans délai des points d'accès à l'eau potable gratuite partout où la loi le prévoit, et répondre ainsi aux préoccupations environnementales et de pouvoir d'achat de nos concitoyens.

#### **La loi encore trop peu respectée sur la mise à disposition de points d'eau**

Depuis début 2020, la loi anti gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) est entrée en vigueur. Avec pour objectif principal de réduire les déchets, elle prévoit de mettre un terme à la mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 et à la surconsommation de produits plastiques. Ce fléau semble jusqu'à présent impossible à endiguer : d'après l'Unesco, les déchets plastiques "causent la mort (...) de plus de 100 000 mammifères marins chaque année". Les produits en plastique à usage unique représentent 50% des déchets retrouvés sur les plages européennes selon la Commission européenne. Et si rien ne change radicalement, les océans devraient contenir une tonne de plastiques pour trois tonnes de poissons d'ici à 2025. À mesure que les données sont rendues disponibles, la prise de conscience progresse. Mais en attendant les résultats, les nouvelles sont de plus en plus affligeantes : les micro plastiques sont présents partout, des pôles jusque dans nos veines.

Or, la bouteille plastique a un poids majeur dans cette pollution ; c'est en effet le premier déchet plastique à usage unique que l'on retrouve sur les plages européennes. Changer les usages est possible évidemment, et, si le réflexe "gourde" émerge du côté du consommateur, il a besoin d'être encouragé par les pouvoirs publics. Depuis le 1er janvier 2022, selon l'art. 77<sup>1</sup> de la loi AGEC, les établissements accueillant plus de 300 personnes comme les centres commerciaux, musées, gares, sont dans l'obligation d'avoir au moins une fontaine d'eau potable mise à disposition du public. Le décret d'application de la loi évoque notamment que "ces fontaines d'eau potable sont indiquées par une signalétique visible et leur accès est libre et sans frais". Là où l'on aurait dû voir une différence, force est de constater que les gares, centres commerciaux, ou encore les aéroports, restent des lieux où les fontaines d'eau potable sont quasi inexistantes, obligeant les voyageurs, quand bien même ils auraient amené

---

<sup>1</sup> LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

leur gourde, à acheter des bouteilles en plastique dans les enseignes qui en proposent à la vente.

### **Attentifs à l'environnement et à leur pouvoir d'achat, les Français attendent ces fontaines**

La pollution plastique des océans arrive en tête des préoccupations environnementales des Français (69%)<sup>2</sup>. Relation de cause à effet, ils s'équipent de gourdes pour trouver une alternative et limiter leur impact : 1 Français sur 3 en utilise régulièrement<sup>3</sup>.

Alors que la question du pouvoir d'achat est au cœur du débat, l'accès facilité à l'eau gratuite tel que prévu par la loi devrait plus que jamais être au rendez-vous. Boire l'eau du robinet représente à la fois un geste simple pour la planète mais est également une alternative économique. Le prix moyen de l'eau du robinet en France s'élève à 0,003€/litre tandis que les eaux en bouteille coûtent en moyenne 0,40€/litre (selon les marques). 100 à 300 fois plus cher.

### **Réduire notre dépendance à la bouteille plastique est possible**

En mettant à disposition de l'eau gratuitement et en œuvrant avec pédagogie pour la consommation d'eau du robinet, des acteurs s'engagent activement dans la lutte contre la pollution plastique à usage unique. C'est le cas d'Eau de Paris, entreprise publique qui distribue l'eau du robinet à l'ensemble des parisiens, qui depuis quelques années, lance des appels à mobilisation citoyenne pour faire de la ville de Paris la première ville sans bouteille en plastique à usage unique à l'horizon 2024 et qui regroupe aujourd'hui plusieurs milliers de signataires.

Via son livre blanc autour de l'Action Tank, Eau de Paris propose des solutions concrètes pour favoriser la consommation de l'eau du robinet autour de 6 grands types d'usages : dans les administrations et les bureaux, pour les événements culturels et sportifs, dans l'hôtellerie et la restauration, dans les établissements hospitaliers, dans les établissements scolaires, et enfin, dans l'espace public.

D'autres acteurs font bouger les lignes à l'international, comme le projet "Refill" qui met en place un réseau de distributeurs d'eau gratuits au Royaume-Uni et dans de nombreux pays (Suisse, Italie, Japon...) où les utilisateurs peuvent remplir leurs gourdes et ainsi réduire l'achat de bouteilles d'eau. Une application mobile gratuite a été créée pour indiquer la localisation de ces distributeurs : pour chaque bouteille remplie, l'application calcule également le nombre cumulé de bouteilles sauvées des poubelles.

---

<sup>2</sup> Sondage « l'Etat de la Science en France et dans le monde » mené par un institut de sondage indépendant pour le groupe 3M

<sup>3</sup> L'ObSoCo/Citeo, Observatoire de la consommation responsable, 2020

Il existe des solutions concrètes. Il est temps que l'ensemble des acteurs concernés prennent leur rôle à bras le corps. D'abord parce que c'est la loi, mais, au-delà, parce que c'est tout simplement ce qui doit être fait pour contribuer à préserver notre environnement et notre santé de cette pollution plastique pernicieuse. Et peut-être demain pourra-t-on remplir sa gourde aussi naturellement que l'on écoute un virtuose du clavier sur la route des vacances.

#### **Signataires :**

- Stéphane Miquel, **Qwetch**
- Muriel Papin, **No Plastic in My Sea**
- Pierrick De Ronne, **Biocoop**
- Laurène Tallon, **Gobi**
- Mickael Ferry, **Filtrabio**
- Antoine Gillain, **Bubble It Drinks**
- Marillys Macé, **Centre d'Information sur l'Eau (C.I.eau)**
- Thibault Lamarque, **Castalie**
- Bernard Canonne, **Fontaineo**
- Angèle Prévile, **Sénatrice du Lot**
- Bérengère Paternostre, **MerTerre**
- Michel Vialay, **Homme politique**
- Patrick Scelles, **UAE (Union des Affineurs d'Eau)**
- Antoine Giuntini, **Brita France**
- Stéphane Le Diraison, **Time for Oceans**
- Diane Beaumenay-Joannet, **Surfrider Foundation Europe**
- Christophe Lime, **France Eau Publique, réseau de la FNCCR**
- Hervé Paul, **FNCCR (Fédération Nationale des Collectivité Concédantes et Régies)**
- Stéphanie Rapoport, **Water-Map**
- Alexandre Solacolu, **Hoali**
- Ismaël Khelifa, **For My Planet**
- René Heuzey, **Un Océan de Vie**
- Laure-Anne Schmeer, **900.care**
- Jean-Pascal Quod, **Reef Check France**
- Béatrice Robrolle, **Terre d'Abeilles**
- Céline Albinet, **Clean My Calanques**